
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR16.40PR**

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 1'716'000 pour le renouvellement des réseaux d'énergie et une demande de crédit d'investissement de CHF 1'795'000.- pour la réfection des chaussées et canalisations relatives aux secteurs d'intervention du Service des énergies

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 23 janvier 2017.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Claire-Lise RICHARD, Mireille SCHOLDER, Emilienne WAGNIÈRE, Jean-David CHAPUIS, Brian OOSTERHOFF remplaçant Jean-Claude DYENS, Marc NICODET et du soussigné, désigné rapporteur, remplaçant Robin DELISLE.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Municipal Pierre DESSEMONTET, de Messieurs Philippe GENDRET, Chef du Service des Energies et André FAVRE, responsable coordination des travaux. Nous les remercions pour la présentation claire et détaillée du projet, ainsi que pour les réponses qu'ils ont apportées aux membres la commission.

Contexte

Le présent préavis porte sur le renouvellement annuel des réseaux d'énergies. Il s'inscrit dans la continuité du système mis en place en 2014 et visant à remplacer des demandes de crédit successives par l'octroi d'un crédit global voté en début d'année.

Les crédits d'investissement demandés couvrent le renouvellement des réseaux d'énergies et englobent la réfection des chaussées et des canalisations relevant du Service des travaux et de l'environnement dans les secteurs d'interventions.

Le taux de renouvellement annuel moyen des réseaux d'énergies se situait, pour la période 2007-2015, entre 0.55% et 0.70%. Ces chiffres sont largement en-deçà de l'objectif fixé à 2%. Il en résulte une dégradation de l'état des réseaux et, en conséquence, un nombre de fuites et d'interventions d'urgence croissant.

En 2016, ces interventions d'urgence ont représenté une charge financière de CHF 600'000.-. A ce chiffre s'ajoutent les fuites qui représentent une perte financière en tant que volumes d'eau et de gaz invendus. Ces fuites représentent environ 15% des volumes, soit un taux comparable à la moyenne suisse.

L'optimisation de la conduite des projets mise en place en 2016, décrite en page 3 du préavis, a pour objectif de garantir une planification cohérente sur un horizon de 2 à 5 ans et d'assurer une bonne coordination interservices. Cette nouvelle organisation, combinée à la mise à disposition de moyens

financiers croissants portés au plan des investissements pour ces prochaines années, devrait permettre d'accélérer la cadence de renouvellement des réseaux et de tendre vers l'objectif annuel de 2%.

Interventions prévues en 2017

Il est prévu, pour l'année 2017, d'investir le crédit global dans la réfection des réseaux situés à la rue de Montchoisi, du Levant et au chemin des Vignes. Des renouvellements seront également entrepris à la rue du Midi et de la Roselière, mais leurs coûts sont imputés sur d'autres crédits d'investissements (PR 16.08 et PR 16.21).

Grâce à l'ensemble de ces travaux, le renouvellement des réseaux d'énergies devrait s'approcher de l'objectif de 2% en 2017, sans pour autant l'atteindre par manque de moyens à disposition.

Notons également que le choix des lieux d'intervention se fonde sur le coût d'exploitation des canalisations et le nombre d'interventions. Ces critères ne sont pas toujours corrélés à l'âge des infrastructures. Les matériaux et techniques employés à l'époque de leur construction causent parfois des dégradations prématurées.

Impact sur les chaussées

En conséquence du nombre d'intervention croissant prévu ces prochaines années, il faut s'attendre à d'avantage de fouilles au travers des chaussées yverdonnoises. Elles engendreront des réparations de chaussées au moyen de « rapiécages », certes toujours plus nombreux, mais paraissant inévitables pour les raisons suivantes :

- moyens financiers à disposition limités, ne permettant pas une réfection complète de la chaussée à la suite des travaux de fouille ;
- nécessité de renouveler les réseaux souterrains à rythme régulier, et parfois sans attendre l'aboutissement d'un projet de réaménagement complet de rue.

Conclusions

La commission salue les démarches entreprises afin d'accélérer le renouvellement des réseaux souterrains, en particulier l'organisation mise en place pour optimiser la conduite des projets et assurer une bonne coordination interservices. Elle constate néanmoins que les moyens à disposition pour 2017 ne permettront pas d'atteindre l'objectif annuel de 2%.

Considérant qu'un renouvellement régulier des réseaux est indispensable pour assurer, à terme, un approvisionnement en énergies sûr et efficace, elle émet le vœu que les moyens suffisants soient alloués pour atteindre cet objectif ces prochaines années, et même pour aller au-delà afin de rattraper le retard cumulé.

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 20.02.2017

Sylvain Pittet

